Publié le 24/12/2024
Mis en ligne le 24/12/2024

COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DU GRAND GUÉRET
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le dix neuf décembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 13 décembre 2024

Etaient présents : *M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Armelle MARTIN, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Luc MÉCHIN, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, Mme Patricia GODARD*

Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : *M. Patrick ROUGEOT à M. Thierry DUBOSCLARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI à M. Philippe PONSARD, Mme Marie-France DALOT à Mme Armelle MARTIN, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Benoit LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à M. Guy ROUCHON, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, M. Xavier BIDAN à M. Michel PASTY, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Pierre AUGER, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE*

Etaient excusés : *Mme Mireille FAYARD, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON, Mme Annie ZAPATA, Thierry BAILLIET*

Nombre de membres en exercice : *55*
Nombre de membres présents : *40*
Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : *10*
Nombre de membres excusés : *5*
Nombre de membres absents : */*
Nombre de membres ne participant pas au vote : */*
Nombre de membres votants : *50*
Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance **: M. Philippe PONSARD**

MOTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET EN SOUTIEN AUX SALARIES DE L'ENTREPRISE ATELIERS MECANIQUES ET INDUSTRIES SPECIALES (AMIS) DU SITE DE GUERET

Rapporteur : M. Eric CORREIA

Considérant que l'entreprise Ateliers Mécaniques et Industries Spéciales (AMIS) du site de Guéret, qui emploie 40 salariés, représente un acteur de première importance au sein du tissu socio économique local,

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20241219-302-24-DE
Date de réception préfecture : 24/12/2024

Considérant qu'AMIS, sous-traitant automobile spécialisé, a dû faire face aux difficultés rencontrées par l'ensemble de ce secteur industriel, à l'échelon national, avec une baisse de commandes,

Considérant que l'entreprise guéretoise a été placée en redressement judiciaire, le 30 octobre 2024 par le tribunal de Commerce de Lyon et que la totalité des effectifs creusois se voit frappée par une procédure de licenciement avec une fermeture du site,

Considérant que la volonté des constructeurs automobiles est de sous-traiter la production de certains équipements à des pays où les coûts salariaux (comme les droits des travailleurs) sont inférieurs à ceux de la France, ce qui, dans un marché en contraction, entraîne *de facto* la décision de sacrifier des sites comme celui d'AMIS Guéret et **considérant** par ailleurs, les propos de Bruno Le Maire, ancien Ministre de l'Economie , des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, qui déclarait en mars 2024 qu'« il y a ceux qui proclament la réindustrialisation et il y a ceux qui la font », ou encore que « nous devons « défendre les intérêts économiques de l'Europe dans cette nouvelle mondialisation qui ne fait de quartier à personne »,

Considérant que de nombreux salariés de l'entreprise guéretoise ont plus de quarante-cinq ans et qu'une reconversion est particulièrement compliquée pour des « seniors »,

Considérant enfin que la remise des offres de reprise est prévue pour la fin du mois de janvier 2025 et que l'on ignore pour l'instant, s'il y aura un repreneur pour le site d'AMIS Guéret à fin février ou mars de cette même année, ce qui pose dès lors la question de l'attente de la fin de la procédure avant toute démarche de licenciement « sec » des 40 salariés de l'entreprise.

Pour toutes ces raisons, conscients des implications terribles que cette décision de fermeture du site d'AMIS Guéret fait peser, tant pour les salariés et leur emploi, pour la perte inestimable de savoir-faire et de technicité qu'elle entraînerait, que pour leurs familles, dans un territoire qui souffre déjà de décrue démographique et d'une dynamique entrepreneuriale qu'il convient d'entretenir et d'encourager toujours, les élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, réunis ce jour en Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Demandent que soit différé le licenciement des quarante salariés du site de Guéret et que leur emploi sur site puisse être prolongé jusqu'à la fin de la procédure en cours afin qu'un repreneur puisse peut-être se faire connaître et racheter AMIS Guéret, en sachant que ce site présente une capacité et des coûts de production bien moins élevés que le site de Montluçon, pour ne citer que lui.

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20241219-302-24-DE
Date de réception préfecture : 24/12/2024

La présente motion fera l'objet d'une transmission à monsieur le Président de la République, à monsieur le Premier Ministre et à messieurs ou mesdames les Ministres du Travail et de l'Economie, ainsi qu'à la presse écrite et aux médias radiophoniques locaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus
Et ont signé les membres présents
Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA
Le secretaire de séance

Philippe PONSARD

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20241219-302-24-DE
Date de réception préfecture : 24/12/2024